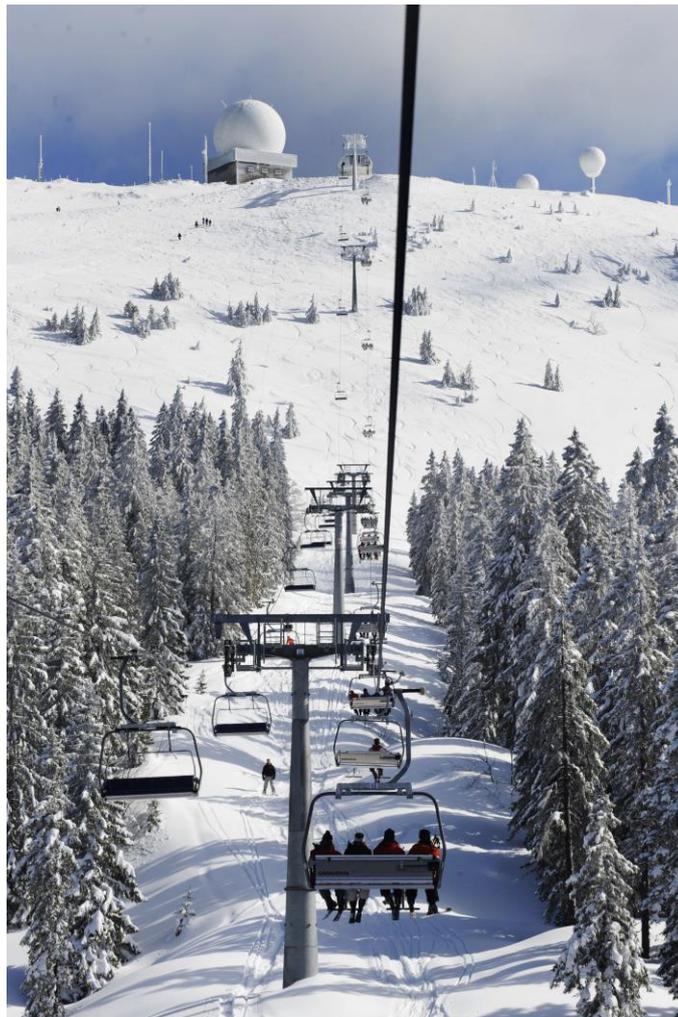


TéléDôle^{SA}

Société d'équipement touristique



Rapport de gestion du conseil d'administration Exercice 2016/2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION

	<u>1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2016</u>		<u>Dès le 1^{er} janvier 2017</u>	
Président	M. Stéphan Natalini	Saint-Cergue	M. Thierry Genoud	Gland
Vice-président	M. Thierry Genoud	Gland	M. Vincent Hacker	Nyon
Administrateurs	Mme Cornelia Gallay	Saint-Cergue	Mme Chantal Landeiro	Conseil régional
	M. Alain Domenig	Saint-George	M. Alain Domenig	Saint-George
	M. Denis Dumartheray	Conseil régional	M. Denis Dumartheray	Gilly
	M. Bernard Penel	Conseil régional	M. Jean-Marie Sonney	Gingins
	M. Claude Duperthuy	Nyon	M. Patrick Simon	Privé
	M. Antonio Galera	Luins	M. Pierre Graber	Saint-Cergue
	M. Eric Hermann	NStCM	M. Etienne Bovard	Privé
	M. Jean-Marie Sonney	Gingins	M. Pierre-Yves Schmidt*	Mies
	M. Patrick Simon	Privé		

**Nomination à confirmer lors de l'AG du 6.12.17*

REVISEURS DES COMPTES

Fiduciaire InterExperts SA, Genève

DIRECTION

M. Patrick FREUDIGER, Directeur (Secrétaire général du Conseil régional du district de Nyon)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Présenté à l'assemblée générale des actionnaires
du 6 décembre 2017 à St-Cergue**

Exercice 2016/2017

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Nous avons l'avantage de vous présenter le rapport de gestion de notre société pour l'exercice 2016/2017 et de soumettre à votre approbation les comptes et le bilan arrêtés au 30 juin 2017.

1. ASSEMBLEE GENERALE

La dernière assemblée générale ordinaire de la société des remontées mécaniques de Saint-Cergue - La Dôle, Télé-Dôle SA, s'est tenue le 8 décembre 2016 à St-Cergue. Elle a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 2015 / 2016 et a donné décharge au Conseil d'administration (CA) pour sa gestion. Elle a également pris acte du rapport de l'office de révision Intermandat SA et a nommé un nouveau réviseur InterExperts SA.

2. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration s'est réuni à sept reprises entre le 1^{er} juillet 2016 et le 30 juin 2017. La composition du Conseil d'administration a été profondément modifiée à l'issue de l'Assemblée générale du 8 décembre 2016 ; six membres sortants ont été remplacés par quatre nouveaux membres ; la continuité a été assurée par les cinq membres qui sont restés au sein du Conseil d'administration. Le nouveau président du Conseil d'administration est M. Thierry Genoud (anciennement vice-président). Cette transition a été maîtrisée et la continuité des discussions avec les partenaires de Télé-Dôle SA assurée : Société de Gestion de la Station des Rousses (Sogestar)-CH, Office Fédéral des Transports (OFT), Concordat Intercantonal sur les Téléphériques et les Téléskis (CITT), Etat de Vaud, Conseil régional,...

Les thèmes majeurs qui ont principalement occupé ses séances ont été :

- L'établissement du contrat de location des installations de la Dôle à la Sogestar-CH pour une période de 27 années. L'élaboration du contrat a notamment nécessité de revoir complètement le portefeuille des assurances, d'établir un plan numérisé de balises des piste et d'établir un inventaire complet des biens de la SA en identifiant ce qui était à remettre à l'exploitant. Le contrat a également nécessité de préciser en matière de maintenance lourde et légère ce qui relève de la responsabilité respective de l'exploitant ou du propriétaire. Le contrat a été signé le 1^{er} décembre 2016. On relèvera que pour les premières années d'exploitation Télé-Dôle SA a signé un contrat de mise à disposition du chef d'exploitation de Télé-Dôle SA pour superviser l'exploitation du télésiège du fait de la reconnaissance de sa fonction par l'OFT. Sogestar-CH devra faire former un futur chef d'exploitation reconnu par l'OFT.
- L'élaboration d'une convention de collaboration entre le Conseil régional du district de Nyon et Télé-Dôle SA permettant d'arrêter les modalités de gestion de Télé-Dôle SA et de préciser les procédures de décisions techniques et financières entre l'actionnaire majoritaire et le Conseil d'administration.

- Cette saison 2016/2017 a permis de dissocier le suivi du massif de la Dôle et de cerner les conditions et coûts réels d'exploitation de Saint-Cergue. Une convention a été établie avec la commune de Saint-Cergue pour d'une part s'assurer d'une contribution à la couverture de déficit mais surtout rentrer dans une phase de réflexion active en vue d'étudier l'avenir des remontées mécaniques dans le cadre du développement et de la diversification des activités dans le cœur de la station de Saint-Cergue.
- Le programme des investissements de la Dôle occupe chaque séance du Conseil d'administration ; comme indiqué l'année dernière, l'évolution du loyer des installations de la Dôle est conditionnée par la réalisation d'investissements. Ce programme est intégré dans une demande transfrontalière de crédit Interreg V permettant à la partie française d'accéder à des soutiens financier mais également à Télé-Dôle SA d'accéder à des soutiens financiers fédéraux et cantonaux.

On notera que depuis le mois de janvier un représentant politique d'une commune de Terre Sainte a rejoint le Conseil d'administration. La candidature de M. Pierre-Alain Schmidt (Mies) devra être entérinée par l'Assemblée générale du 8 décembre 2017.

D'autres dossiers courants, tels que le suivi des comptes et budget, ont également été portés à l'ordre du jour des séances du Conseil d'administration.

Le transfert des actions de 44 collectivités a été opéré et entériné par le Conseil intercommunal dans le cadre de l'adoption du préavis n°18-2017. L'actionariat de la SA se présente désormais comme suit :

- actions possédées par des privés	5.8%	839
- actions en mains du Conseil régional (cédées par 44 collectivités)	86.1%	12'529
- actions en mains des communes (Bassins, Commugny, Crans-près-Céligny, Vich)	8.1%	1'185
total des actions	100%	14'553

Le Conseil régional a repris le cautionnement des prêts "LDER" (Loi sur le DEveloppement Régional) des communes qui lui ont rétrocédé leurs actions. Les quatre communes qui conservent leurs actions demeurent cautionnaires des prêts LDER.

3. EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE SAINT-CERGUE

Télé-Dôle SA poursuit l'exploitation annuelle des trois remontées mécaniques de Saint-Cergue en assurant le bon fonctionnement des installations (préparation de la saison, maintenance, contrôle technique, marketing et vente).

Pour ce faire, une Convention quadriennale 2016-2020 associe Télé-Dôle SA et la Commune de Saint-Cergue pour la gestion des trois remontées mécaniques (propriétés de Télé-Dôle SA) sises à Saint-Cergue (téléski du Corps de garde, du Bois et de la Cuvette).

L'hiver 2016/2017, qui constitue une première année d'exploitation dans cette nouvelle configuration, a permis d'appréhender précisément les conditions réelles de la gestion du site.

3.1 Données liées à l'ouverture des installations

En 2016/2017, les installations de Saint-Cergue ont connu un total de 45 jours d'ouverture :

	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M
Janvier	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Février	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28			
Mars	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid black; width: 15px; height: 10px; background-color: #cccccc; margin-right: 5px;"></div> Ouverture des installations <div style="border: 1px solid black; width: 15px; height: 10px; background-color: #ffffff; margin-right: 5px; margin-left: 20px;"></div> Lundi: fermeture hebdomadaire <div style="border: 1px solid black; width: 15px; height: 10px; background-color: #e0e0e0; margin-left: 20px;"></div> Fermeture des installations </div>																														
Total																											13 jours				
Total																											21 jours				
Total																											11 jours				
Total Saison																											45 jours				

A l'identique de la situation observée à l'échelle nationale, particulièrement dans les stations de moyenne altitude, le démarrage de la saison est intervenu très tardivement, à partir de la mi-janvier. Une prévision météorologique incertaine, un temps perturbé (limite pluie neige) et un enneigement délicat ont généré une forte instabilité et des interruptions d'exploitation.

La survenue d'épisodes de redoux au cours de l'hiver a entraîné deux périodes de fermeture des installations. Ces problématiques d'ouverture/fermeture du domaine en lien avec l'aléa météorologique ont eu d'importantes répercussions auprès de la clientèle et pose la question de la réactivité et de l'efficacité de la communication liée à l'ouverture des installations.

Le déroulement de la saison se caractérise par l'ouverture des installations au cours de 22 journées complètes (recul de 33 % par rapport à 15/16) et 33 soirées (hausse de 3 %). En comparaison des saisons précédentes, l'évolution est la suivante :

	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16	16/17
Saint-Cergue : journées	83	40	4	76	52	36	34	30	22
Saint-Cergue : soirées	63	27	0	59	61	38	43	32	33

3.2. Sécurité et maintenance

En termes de maintenance, l'ouverture des installations a nécessité 58 h de damage. Un contrôle des installations a été effectué par le CITT le 21 février 2017. Un contrôle de sécurité des pistes a été réalisé par RMS le 27 février 2017.

3.3. Données liées aux ventes

La vente de forfaits au cours de la saison 2016/2017 représente un chiffre d'affaires de CHF 41 340.- La comparaison avec les années précédentes démontre une érosion du chiffre d'affaires (- 13%) qui s'explique en grande partie par les difficultés d'ouverture du domaine. Toutefois, la baisse du chiffre d'affaires (- 13 %) doit être relativisée au regard du recul du nombre de journées d'ouverture évalué à - 33 %.

	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16	16/17
Vente de forfaits	CHF 120 694	CHF 57 402	CHF 10 635	CHF 90 041	CHF 103 239	CHF 57 659	CHF 89 152	CHF 47 290	CHF 41 340

La répartition des ventes s'établit de la manière suivante : Ski fondue : 497 ; Soirée : 409 ; Journée Adulte : 57 ; Journée Enfants : 29 ; ½ journée Adulte : 458 ; ½ journée Enfant : 442 ; Baby : 286 ; Annuel Adulte : 2 ; Annuel Enfant : 0 ; Groupes Adultes : 63 ; Groupes Enfants : 239.

3.4 Marketing

La convention associant Télé-Dôle SA et la commune de Saint-Cergue prévoit, notamment pour des questions d'économies d'échelle, que la promotion de l'offre en ski alpin est conduite dans le cadre d'un partenariat avec Nyon Région Tourisme.

L'offre ski alpin a ainsi fait l'objet d'actions de communication/promotion via différents médias :

- Relations presse : Loisirs.ch et journal la Côte
- Affichage
- Stand/présence
- Site web – www.st-cergue-tourisme.ch
- Page web – Offre Ski nocturne & Fondue

3.5 Synthèse et perspective

Les données constatées doivent permettre aux partenaires de consolider sur des bases réelles la réflexion concernant l'avenir des remontées mécaniques de Saint-Cergue en évaluant rigoureusement sous un angle coût/efficacité les possibilités d'évolution des conditions d'exploitation.

Différentes perspectives peuvent être étudiées à court terme :

- Amélioration des conditions de vente par l'acquisition d'un système de billetterie plus performant ;
- Recherche de réduction de certaines charges d'exploitation (téléphonie, locaux pour la vente, pré-fauchage...)
- Amélioration de la connaissance de la clientèle par la réalisation d'enquêtes/sondages dans des conditions à préciser ;
- Développement des conditions d'accueil (buvette, éclairage...) et des animations en pied des pistes, recherche d'économies d'échelle ;
- Amélioration des conditions d'information et de communication liées à l'ouverture du domaine (réactivité) ;
- Développement de l'offre combinée Saint-Cergue/Saint-George.

A moyen terme, d'autres axes de travail sont à l'étude ou pourraient l'être :

- Etude de l'opportunité de l'enneigement mécanique ;
- Installation d'une webcam ;
- Développement d'offres alternatives en pied de piste (snowpark, patinoire de saison,...)

Sur la base de ce bilan, Télé-Dôle SA et la Commune de Saint-Cergue ont engagé une réflexion permettant de définir conjointement un plan d'action en vue de la préparation de la saison 2017/2018 ainsi que des perspectives de développement à plus long terme.

Le rapport complet d'exploitation annuelle 2016-2017 de Saint-Cergue est consultable au secrétariat de Télé-Dôle SA, 24 Grand-Rue à Nyon.

4. EXPLOITATION DOMAINE DE LA DÔLE - SOGESTAR-CH

4.1 Les faits marquants

- Pour la 1^{ère} année de reprise en gestion du massif de la Dôle, les conditions météorologiques n'ont pas permis de satisfaire les vacances de Noël, avec pour seule ouverture le Télésiège des Dappes aux piétons. C'est à partir de la mi-janvier seulement qu'une offre quasi-pleine a pu être proposée.
- De grosses journées de vent (13 et 17 janvier, 28 février et 6 mars) ont perturbé l'ouverture des téléportés ou parfois pelé le sommet, au point de cantonner l'offre sur le bas du domaine la dernière semaine de janvier.
- On assiste de plus en plus à des orages violents qui menacent les installations électriques et obligent à les arrêter.
- Une coupure sectorielle due à des arbres tombés sur les lignes haute tension de Romande Energie ont obligé à une fermeture totale du massif de la Dôle les 7 et 8 mars.
- Le calendrier de l'offre a été amputé d'une semaine en fin de saison avec une fermeture le 26 mars en place du 2 avril du fait d'un enneigement très précaire et de peu de fréquentation.
- De bonnes relations ont été établies et entretenues avec les autorités de tutelle et l'ensemble des partenaires du massif de la Dôle, notamment les socioprofessionnels et les écoles de ski.

4.2. L'ouverture du domaine skiable

Le nombre de jours d'ouverture maximum de remontées sur le domaine alpin de la Dôle est de 70 jours. Le nombre de jours d'ouverture maximum du domaine alpin à usage exclusif pour les piétons est de 16 jours.

Le taux d'ouverture est le pourcentage de l'offre d'ouverture réalisée par rapport au calendrier d'ouverture prévisionnel. Le taux d'ouverture moyen des remontées mécaniques sur le massif est de 61%, à comparer au taux de 70% sur les massifs français. Le taux d'ouverture moyen des pistes sur le massif est de 62%, à comparer au taux de 68% sur les massifs français.

4.3 La fréquentation du domaine skiable

La fréquentation en journées skieurs

Le nombre de Journées Skieurs est de 28 495.

Le nombre de Journées-Skieurs par jour d'ouverture en 2016/2017 est de 407.

La fréquentation en nombre de passages

Le nombre de passages skieurs :

Le nombre de passages skieurs pour la saison 2016/2017 est de 454 297, à comparer aux 1 475 341 sur le Massif des Tuffes.

- 72.78% des passages sont concentrés sur les vacances de février (65.06% sur les massifs français).
- 0.50% des passages ont eu lieu lors des vacances de Noël (10.28% n-1, 16.79% n-2), l'offre étant limitée à l'accès piétons sur le TSD (Télésiège débrayable) Dappes.
- 26.70% des passages ont été réalisés hors vacances (32.94% sur les massifs français).

Le nombre de passages par journée-skieur

En une journée skieur, le nombre de passages à une remontée mécanique est de 15.9 (10.2 sur les massifs français de la Station des Rousses, 10 pour la moyenne nationale française). Le skieur sur le massif de la Dôle fait plus de rotations sur les appareils.

4.4 Les recettes

Le Chiffre d'Affaires TTC réalisé par l'activité ski alpin pour la saison 2016/2017 est de CHF 591 380 (en incluant les prestations des scolaires Dôle).

La recette moyenne par journée-skieur

La recette moyenne par journée-skieur est pour la saison 2016/2017 de CHF 19.70.

Le rendement tarifaire

Le rendement tarifaire correspond au ratio de la recette moyenne par journée-skieur sur le tarif forfait journée adulte. Rendement tarifaire = (CA saison / Nbr journées skieurs) / Tarif forfait journée adulte. Ce ratio permet d'évaluer la performance commerciale de la grille tarifaire : à durée moyenne de titres constante, un bon rendement traduit une bonne performance. Au-delà de 65%, Domaines Skiabiles de France considère que le ratio est bon.

Le rendement tarifaire de la saison est de 63.40% du montant du forfait journée Pass'EspaceDôle Adulte (CHF 31).

La recette moyenne par jour d'ouverture

La recette moyenne par jour d'exploitation est de CHF 8'001 TTC.

4.5 L'analyse des ventes

Ventes par catégories de produits

Catégorie produit	Quantité	Chiffre d'affaires	Journées skieurs	% Qté	% CA	% JS
Espace Dôle + autres	19 530	445 815 CHF	21 942	80%	80%	77%
Franco-Suisse	2 500	85 728 CHF	4 208	10%	15%	15%
1ère glisses	2 345	28 527 CHF	2 345	10%	5%	8%
Total titres payants	24 375	560 069 CHF	28 495	100%	100%	100%

Ventes par catégories de clientèle

Catégorie Clientèle	Quantité	Chiffre d'Affaire	% Qté	% CA
Adulte	10 835	337 428 CHF	44%	60%
Enfant+1ères Glisses	8 912	171 047 CHF	37%	31%
Senior	416	13 836 CHF	2%	2%
Autres (dont montées piétons)	4212	37 758 CHF	17%	7%
Total	24 375	560 069 CHF	100%	100%

Ventes par durée

Quantité	Pass'EspaceDôle	Pass' Franco Suisse	Pass'Baby
< Journée	73%	31%	90%
Journée	21%	62%	10%
2 à 4 jours	1%	3%	
5 à 7 jours	3%	1%	
+8 jours	0%	0%	
Saison	1%	2%	
Total	100%	100%	100%

4.6 Les écoles

L'offre aux écoles du district, qui remporte un grand succès, a été reconduite.

Cette saison, 45 classes du district de Nyon ont été accueillies entre janvier et mars.

Cette offre se présente sous forme d'un forfait « tout compris » qui inclut la journée de ski, le transport par bus depuis l'établissement scolaire jusqu'au pied des pistes, ainsi qu'un repas au Restaurant de la Grange. Ce forfait est vendu au tarif de CHF 30.- par élève et de CHF 33.- pour les accompagnants. Pour Télé-Dôle SA, la journée de ski est facturée CHF 5.-. En option, il est possible de bénéficier d'un accompagnement par des moniteurs de l'ESS La Dôle.

4.7 Ouvrages et matériels

Le parc des remontées mécaniques

Heures de Main d'Œuvre	Pré-Saison*	N-1	Saison	N-1
Maintenance Préventive	200	-	407.5	-
Maintenance Corrective	-	-	250.75	-
Total				
TOTAL PRE-SAISON + SAISON			658.25	-

*Pré saison : du 01 octobre 2016 au 30 novembre 2016 // Saison : du 01 décembre 2016 au 31 mars 2017

658.25 heures ont été consacrées à la maintenance préventive et corrective des remontées mécaniques depuis le 1er octobre 2016. Le ratio Heures d'arrêt / Heures de fonctionnement des remontées mécaniques est cette saison de 7.93% (315h sur 3 970h), tous arrêts confondus.

Si l'on exclut les arrêts dus aux usagers, à la météo ou au personnel, le total des heures d'arrêt sur la saison est de 10h pour cause mécanique et de 11.5h pour cause électrique sur l'ensemble du parc (panne de Romande Energie).

6 104.5 heures ont été consacrées à la conduite des appareils cette saison pour 3 971 heures de fonctionnement. Le ratio est de 1.53. Celui-ci est élevé et s'explique par la nécessité de devoir mettre en doublon, le personnel à des fins de formation, et répondre également à l'obligation de tournus imposée par le respect de la législation sur l'emploi, en accord avec le service de l'emploi.

L'équipe permanente maintenance remontées mécaniques est composée de 9 techniciens dont le Chef d'Exploitation des Remontées Mécaniques. Deux embauches ont été réalisées dont un contrat d'apprentissage pour satisfaire l'extension du périmètre au massif de la Dôle et en prévision du départ en retraite d'un technicien en décembre 2017.

Le Chef Technique du TSD Dappes, en la personne de Joël Cretin, a été mis à disposition par Télé-Dôle SA dans le cadre d'une convention de mise à disposition afin de satisfaire la réglementation de l'Office Fédéral des Transports, ceci en attendant la mise en formation d'un salarié de la Sogestar en 2018.

Le parc d'engins de damage

Machine	N°-Année	Heures Hiver 16/17	Total Heures Machine	Entretien (Heure de MO)	Réparation (Heure de MO)	Achats Maintenance (CHF HT)
PB 600	801-2016	557	557	36	3.5	451
PB 600 W	802-2016	479	4079	12	33	1 655
TOTAL		1036 h	4636 h	48	36.5	2 106
MOYENNE		518 h	2318 h	24 h	18.25 h	1 053

Entretien (EVEH) du 01 octobre 2016 au 31 mars 2017 / Réparation (RVEH) du 01 décembre 2016 au 31 mars 2017 / Achats du 01 avril 2016 au 31 mars 2017

Le parc est composé de 2 engins de damage, dont 1 engin de damage par treuil. Les deux machines ont été achetées spécifiquement par la Sogestar pour le damage du massif de la Dôle en 2016, l'une neuve, l'autre d'occasion. Le parc est moderne et récent avec une moyenne de 2 318 heures par machine, la machine d'occasion ayant bénéficié d'une révision totale avant achat. Une moyenne de 518 h/machine a été réalisée cette saison. 5.5 heures ont été consacrées à la maintenance préventive de la motoneige, achetée en 2016 et affectée au massif de la Dôle.

Des trackers (localisation GPS, contrôle des déplacements et enregistrement de la vitesse) ont été apposés sur les motoneiges, dont celle affectée à la Dôle, pour sécuriser les déplacements, cadrer l'utilisation et limiter les interventions.

4.8 La préparation et l'entretien du domaine

Le damage

Les conducteurs de dameuses ont œuvré pendant 1 189.5 heures dont 216 heures de damage par treuil. 1 036 heures ont été réalisées par les 2 machines de la Dôle et 153.5 heures ont été réalisées par une machine des Tuffes qui vient renforcer si besoin le plan de damage en fin de poste.

L'offre a été amputée des deux semaines de vacances de Noël, ce qui a limité les heures de damage. Le déneigement du parking de la Dôle est sous-traité auprès d'une entreprise locale. Le service a été conforme aux engagements contractuels.

Les bâtiments

88 heures ont été consacrées à l'entretien des bâtiments de la Dôle du 1er octobre 2016 au 31 août 2017. Ces heures sont réalisées par l'équipe technique des remontées mécaniques, sous les directives du Chef d'Exploitation, également en charge des bâtiments. L'embauche d'un agent d'entretien Bâtiments à plein temps le 4 septembre 2017 permettra de satisfaire les différents travaux de maintenance sans accaparer les techniciens de remontées mécaniques.

4.9. Synthèse et perspective

La variabilité de la fréquentation (et donc des recettes) sur le domaine skiable alpin est forte. La météo (enneigement, ensoleillement, température), l'agencement des calendriers scolaires, l'environnement économique, sont autant de paramètres non-maîtrisables et qui concourent au succès ou non d'une saison.

La saison fut difficile du fait des conditions climatiques, d'incidents inhabituels tels que des orages très violents, mais surtout du fait de la reprise administrative et technique de l'activité sur la Dôle, qui a mobilisé l'ensemble du personnel permanent de la Sogestar. L'intégration des 34 saisonniers, dont une partie avait précédemment travaillé pour Télé-Dôle SA, s'est déroulée sans heurt particulier.

Le contrat de location signé avec Télé-Dôle SA porte sur les 27 prochaines années, afin de permettre au SMDT et à Télé-Dôle SA d'amortir les équipements grâce aux loyers supplémentaires apportés par la Société Anonyme d'Economie Mixte (SAEM) pour payer les emprunts. Les études d'avant-projet sont en cours, tant du côté suisse que du côté français. La liaison et les équipements de service devraient voir le jour pour la saison 2018/2019. En attendant sa réalisation, la SAEM Sogestar doit supporter le déficit de sa filiale suisse. Dès sa mise en œuvre, une nouvelle politique tarifaire sera établie qui doit permettre de prendre en charge les loyers supplémentaires.

La filiale suisse, Sogestar Suisse, a été créée durant l'hiver 2016/2017 afin de permettre de rendre compte aux différentes instances suisses. D'ores et déjà, la Sogestar-F est son principal prestataire, et assume également, sous forme de compte courant, son déficit d'exploitation, lié à l'absence de téléporté.

Estimé à hauteur de 250 000 €, le déficit d'exploitation sera vraisemblablement plus proche de 320 000 € pour cette saison 2016/2017.

Pour l'avenir du domaine skiable, l'enjeu sera de travailler sur la mise à niveau des conditions d'exploitation du domaine de la Dôle : travail sur la cohérence du futur domaine unique Dôle/Tuffes, rationalisation des conditions d'exploitation, recherches de pistes d'amélioration des conditions d'enneigement...

Par la suite, lorsque les sociétés Sogestar et Sogestar-CH auront atteint un équilibre de fonctionnement avec la Dôle, il sera nécessaire de commencer à réfléchir sur les meilleures conditions d'accessibilité et les moyens à mettre en œuvre pour sensibiliser la clientèle du bassin de la Côte, à la proximité de ce domaine.

En parallèle, la vente de forfaits étant toujours tributaire du nombre de lits sur la Station, il est nécessaire d'être attentif à leur évolution et état de santé, et particulièrement en ce qui concerne les centres de vacances.

Le rapport complet d'exploitation annuelle 2016-2017 de SOGESTAR-CH est consultable au secrétariat de Télé-Dôle SA, 24 Grand-Rue à Nyon.

5. TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

Aménagement des pistes

Les travaux ont été réalisés durant l'été 2016. Des réensemencements avec de la fleur de foin ont été opérés à l'été 2017. L'ensemble de l'opération respectera le budget annoncé dans le préavis type présenté aux communes.

La maintenance ordinaire des téléskis et du télésiège ont été effectués par Télé-Dôle SA afin de remettre des installations en état de fonctionnement pour l'exploitation à la Sogestar-CH.

Télésiège

Pour répondre aux exigences de l'OFT, vingt- six trains de galets (13 pylônes) ont été révisés en 2016, engendrant un coût de maintenance lourde conséquent. Six trains de galets soit 3 pylônes avaient été révisés en 2014. Comme chaque année, 15 pinces de télésiège ont été révisées. Un contrôle des parties électriques et des essais de freins en charge ont été effectués.

Téléskis

Pour les téléskis des Neiges et du Reculet dessous, les câbles porteurs tracteurs ont été changés. Pour Couvaloup III, l'armoire électrique a été changée.

Programme des investissements du massif transfrontalier

Le programme des investissements à l'étude est conséquent. Moyennant quelques réglages financiers, il préfigure le programme que les partenaires transfrontaliers vont déposer dans le cadre du programme Interreg V. En dehors du financement de l'aménagement des pistes qui constitue un acquis sur le plan suisse, les autres financements attendus doivent encore être confirmés.

Il faut relever que les partenaires français investissent une part très majoritaire en matière d'apport financier. Il est utile de rappeler que ces aménagements permettront une meilleure répartition des flux des skieurs sur le massif transfrontalier qu'aujourd'hui. Le retour sur investissement qui est estimé permettra d'augmenter le chiffre d'affaires et surtout à la Sogestar-CH de garantir le paiement du loyer des installations de la Dôle.

Plan de financement programme transfrontalier

SUISSE	COÛT TOTAL	Disren	FRET	LADE-LPR	Interreg CH	Interreg Vaud	SOFREN
TELE-DÔLE SA/CONSEIL REGIONAL							
Aménagement des pistes	CHF 750 000	CHF 484 000	CHF 26 000	CHF 200 000	CHF 40 000	-	-
Zone d'accueil des Dappes	CHF 2 200 000	CHF 1 400 000	CHF 300 000	CHF 470 000	CHF 30 000	-	-
↳ Bâtiment d'accueil							
↳ Espaces extérieurs							
Mains libres	CHF 180 000	CHF 60 000	CHF 40 000	CHF 30 000	CHF 50 000	-	-
Signalétique, marketing, pr.combinés	CHF 300 000	CHF 90 000	CHF 20 000	CHF 50 000	CHF 100 000	CHF 40 000	-
Espace découverte Leyseneys	CHF 150 000	CHF 70 000	CHF 30 000	CHF 50 000	-	-	-
TOTAL PROGRAMME INTERREG	CHF 4 600 000	CHF 2 874 000	CHF 516 000	CHF 950 000	CHF 220 000	CHF 40 000	
Requalification bâtiment téléski du Tabagnoz	CHF 200 000	CHF 90 000	CHF 30 000	CHF 80 000	-	-	-
SOFREN							
Achat parcelle des Dappes	CHF 120 000	-	-	CHF 50 000	-	-	CHF 70 000
TOTAL SUISSE	CHF 4 920 000	CHF 2 964 000	CHF 546 000	CHF 1 080 000	CHF 220 000	CHF 40 000	CHF 70 000
France							
TOTAL France	CHF 12 068 964	CHF 5 219 264	CHF 872 689	CHF 4 850 574	REGION BFC	CHF 1 126 437	
TOTAL F + CH	CHF 16 988 964						

PROGRAMME INTERREG CH

DISREN: Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région Nyonnaise;
 FRET: Fonds Régional d'Équipement Touristique
 LADE: Loi cantonale sur l'Appui au Développement Économique
 LPR: Loi fédérale sur la Politique Régionale
 SOFREN: Société foncière de la Région Nyonnaise
 SMDT: Syndicat Mixte de Développement Touristique de la Station des Rousses
 FEDER: Fonds Européen de Développement Régional

6. COMPTES D'EXPLOITATION

La gestion de Télé-Dôle SA était assurée par le Nyon Saint-Cergue Morez (NStCM) qui utilisait un logiciel de gestion comptable spécialisé pour les entreprises de transport. Le Conseil régional ne travaille pas avec les mêmes instruments, il a donc été nécessaire de transférer la comptabilité sur Cresus sur la base d'un nouveau plan comptable.

Commentaires sur le compte de résultat

Le produit des ventes présente les résultats du site de Saint-Cergue.

La couverture de déficit s'inscrit dans la convention qui a été établie avec la commune de Saint-Cergue.

Les redevances et prestations correspondent au loyer fixe correspondant à une base de 70 jours d'exploitation pour un montant de CHF 200'000.- Vu que le nombre de jours d'ouverture n'a pas été supérieur à 70 jours, il n'y a pas eu de rentrées supplémentaires. Le montant de CHF 30'000.- correspond à la facturation à la Sogestar-CH de la prestation du Chef d'exploitation pour la gestion du télésiège des Dappes.

L'entretien des installations a été conséquent du fait de la révision des trains de galets de treize pylones du télésiège des Dappes.

Les salaires sont en nette diminution car seul le Chef d'exploitation est considéré avec la main d'œuvre temporaire pour le site de Saint-Cergue. Antérieurement, les charges sociales et autres charges du personnel étaient intégrés dans le même poste.

Les autres charges d'exploitation sont en diminution notamment pour les véhicules, l'énergie et les charges administratives.

Le cash-flow pour la saison 2016/2017 est de — CHF 233'924.-.

Le résultat de l'exercice se traduit par une perte de CHF 285'921.- avant amortissement et prélèvement aux provisions.

COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 30 JUIN 2016-2017 (avec comparatifs 2015-2016) (exprimés en francs suisses)

	2016-2017	2015-2016
Redevances & prestations	230'000	7'238
Produits des ventes	92'465	1'107'957
Couverture de déficit	20'000	
Autres produits	0	23'222
PRODUITS D'EXPLOITATION	342'465	1'138'417
Achats matériel	5'123	3'290
Entretien des installations	124'429	76'328
Frais de ventes	14'439	41'927
CHARGES DIRECTES D'EXPLOITATION	143'991	121'545
RÉSULTAT BRUT	198'474	1'016'872
Salaires	191'262	628'113
Charges sociales	32'073	0
Autres charges de personnel	25'737	0
CHARGES DE PERSONNEL	249'072	628'113
RÉSULTAT BRUT II	(50'598)	388'759
Charges locaux / terrains	72'217	93'767
Charges installations	33'660	33'000
Charges véhicules	36'487	102'825
Charges énergies	9'910	66'776
Charges administration	19'439	98'086
Autres charges d'exploitation	15'023	66'739
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	186'736	461'193
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (EBITDA)	(237'334)	(72'434)
<i>Avant intérêts, impôts et amortissements</i>		

	2016-2017	2015-2016
Amortissements	353'267	354'340
AMORTISSEMENTS	353'267	354'340
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (EBIT)	(590'601)	(426'774)
<i>Avant intérêts et impôts</i>		
Frais bancaires	646	551
Ecart de changes	208	0
Intérêts	2'000	2'000
CHARGES FINANCIÈRES	2'854	2'551
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(593'455)	(429'325)
<i>Avant impôts</i>		
Produits exceptionnels	(8'261)	0
Prélèvement aux provisions	(301'270)	(327'467)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL, UNIQUE OU HORS PÉRIODE	(309'531)	(327'467)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (EBT)	(283'924)	(101'858)
<i>Avant impôts</i>		
Impôts communaux, cantonaux & fédéraux	1'997	0
IMPÔTS DIRECTS	1'997	0
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(285'921)	(101'858)

BILAN AU 30 JUIN 2016-2017
(avec comparatifs 2015-2016)

(exprimés en francs suisses)

	2016-2017	2015-2016
ACTIF		
Caisse	356	119
Banques	85'648	264'004
Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme	86'004	264'123
Créances diverses	57'500	12'676
Charges sociales payées d'avance	14'575	0
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de	72'075	12'676
Forfaits	0	4'413
Consumables	3'898	5'660
Stock et prestation de service non facturées	3'898	10'073
Actifs transitoires	0	9'163
Actifs de régularisation	0	9'163
ACTIF CIRCULANT	161'977	296'035
Matériel	1'400	5'260
Véhicules	0	2'267
Téléski	295'466	334'706
Télésiège	4'838'106	5'139'376
Objets en cours	27'157	2'563
Immobilisation corporelles meubles	5'162'129	5'484'172
Immeubles	65'338	71'968
Immobilisations corporelles	65'338	71'968
ACTIF IMMOBILISÉ	5'227'467	5'556'140
ACTIF	5'389'444	5'852'175

BILAN AU 30 JUIN 2016-2017
(avec comparatifs 2015-2016)

(exprimés en francs suisses)

	2016-2017	2015-2016
PASSIF		
Créanciers	13'628	63'486
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	13'628	63'486
Part annuelle LDER	173'650	173'650
Autres dettes à court terme	173'650	173'650
Charges à payer	33'977	79'410
Passifs de régularisation	33'977	79'410
CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME	221'255	316'546
Dettes envers sociétés proches	135'000	100'000
Dettes à long terme portant intérêts	135'000	100'000
2.3		
Avances diverses communes	280'918	193'700
C/CTT Conseil Régional	97'533	0
Dettes LDER	2'451'350	2'451'350
Autres dettes à long terme	2'829'801	2'645'050
CAPITAUX ÉTRANGERS À LONG TERME	2'964'801	2'745'050
CAPITAUX ÉTRANGERS	3'186'056	3'061'596
Capital-actions	1'443'300	1'443'300
Capital-actions	1'443'300	1'443'300
Réserve AGIO	1'151'521	1'452'791
Réserve légale issue du capital	1'151'521	1'452'791
Reserve Subvention	385'308	385'308
Réserve légale issue du bénéfice	385'308	385'308
Résultat reporté	(490'820)	(388'962)
Résultat de l'exercice	(285'921)	(101'858)
Résultat au bilan	(776'741)	(490'820)
CAPITAUX PROPRES	2'203'388	2'790'579
PASSIF	5'389'444	5'852'175

Commentaires sur le bilan et perspectives

A l'issue de cette année 2016/2017, la réserve d'agio diminue significativement. La réserve permettra de tenir encore deux années supplémentaires au maximum.

Si la saison à venir 2017-2018 est meilleure que les précédentes les pertes pourront être moindres.

Selon la convention qui nous lie à Sogestar-CH en rapport avec la réalisation du télésiège Dappes-Tuffes et du parking des Dappes, le loyer devrait atteindre CHF 400'000.- dès la saison 2018-2019 et CHF 500'000.- dès la saison 2019-2020 avec la réalisation du bâtiment d'accueil des Dappes.

8. PERSONNEL

Télé-Dôle SA conserve un seul collaborateur à temps plein, il s'agit du Chef d'exploitation Joël Cretin. Il faut relever qu'une partie de son temps de travail est dédié à la direction de l'exploitation du télésiège des Dappes sous convention avec la Sogestar-CH. Des collaborateurs contractuels sont engagés pour la saison à Saint-Cergue ou ponctuellement pour des travaux de maintenance lourde.

Le Conseil régional qui assure la gestion de Télé-Dôle SA le fait au travers de la mise à disposition de plusieurs collaborateurs : directeur (Patrick Freudiger) ; gestion & finances (Céline Schreih-Maurer) ; chargé(e) de projet (Tali Nyffeler-Sadras de juillet 2016 à mars 2017 et Alexis Lacroix dès mars 2017) ; suivi technique et élaboration du programme des investissements et enfin Clément Coquillat qui a assuré l'inventaire des biens, numérisé les informations de balisage, la localisation des bâtiments et des pistes.

Nous remercions l'ensemble des collaborateurs qui ont contribué à ce que la transition dans la gestion de la société et l'accompagnement du Conseil d'administration se déroule conformément aux attentes du Conseil d'administration.

9. DIVERS

Pour conclure, nous relevons la bonne collaboration avec les autorités, le Conseil régional du district de Nyon, la commune de Saint-Cergue, l'office du tourisme régional Nyon-région-tourisme, le service cantonal en charge de l'économie (Speco), les propriétaires fonciers et les amodiataires du domaine et nos différents partenaires français.

Nous réitérons nos remerciements à l'égard des représentants des communes du district pour leur soutien.

10. PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous avons l'honneur de vous proposer, Mesdames et Messieurs les actionnaires, en nous référant au présent rapport et aux comptes de l'exercice 2016 / 2017 :

1. D'approuver le rapport de gestion, les comptes et le bilan de l'exercice.
2. De donner décharge au Conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice 2016 / 2017.
3. De prendre acte de l'exécution du mandat des réviseurs des comptes.
4. De procéder à la désignation des réviseurs des comptes pour le prochain exercice, conformément à nos statuts.

Pour le Conseil d'administration,

Thierry Genoud
Président

